

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Scott* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte concernant les lettres patentes entachées d'erreurs et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la banque de *Londres* et du *Canada* et pour en changer le nom en celui de banque des Provinces Unies" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie industrielle d'assurance sur la vie" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'interprétation en ce qui concerne l'impression et la distribution des statuts, et l'étendue territoriale dans laquelle doivent s'appliquer certains actes qui amendent des actes antérieurs" et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:

"Page 2, ligne 25, après le mot "province," insérez "et dans la province d'*Ontario*, les dits mots signifient la Cour de Pourvoi pour Erreur et d'Appel d'*Ontario*, "ainsi que les autres cours de cette province."

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit agréé.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill, sans amendement,

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte pourvoyant à l'organisation du département du Secrétaire d'Etat du *Canada*" et informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill, sans amendement.